

Dans les économies modernes la protection sociale des travailleurs les moins favorisés s'appuie sur trois grands types d'instruments : le salaire minimum, les allocations versées aux chômeurs et les subventions à l'emploi. Le premier est d'ordre institutionnel, et n'a pas d'implication budgétaire immédiate pour l'Etat. Les deux autres en revanche relèvent de la politique fiscale. Le versement d'allocations-chômage constitue en principe un mécanisme assurantiel, mais le développement du chômage de longue durée a accentué ses aspects redistributifs et conduit en tous cas à le compléter par des prestations permanentes comme le RMI qui constituent clairement des impôts négatifs. La réflexion doit donc porter sur l'architecture générale de la fiscalité visant les travailleurs les moins favorisés. Ses différentes composantes ne peuvent être séparées. Les subventions à l'emploi, par exemple, ont des effets peu différents de ceux d'un impôt négatif atteignant les mêmes bénéficiaires puisque seuls comptent en principe, pour le fonctionnement du marché du travail, le coût total du travail, d'un côté, et le salaire net de tous impôts et subventions, de l'autre. Le salaire minimum lui-même ne reste pas à l'écart de cette perspective puisque la mise en place d'un système généralisé d'imposition négative rendrait son existence moins nécessaire.

Il n'est guère besoin de souligner l'importance des enjeux associés à cette nécessaire réforme des interventions publiques en faveur des travailleurs les plus pauvres. L'idée selon laquelle les biais du progrès technique s'exercent au détriment du travail peu qualifié est maintenant largement admise. Les perspectives récentes de retour à une croissance soutenue ne font pas disparaître les inquiétudes puisque le développement de l'activité peut fort bien s'appuyer sur l'accumulation et la modernisation du capital et privilégier alors le recours aux segments les plus qualifiés de la main d'oeuvre.

Comme toujours en matière fiscale, chaque type d'intervention présente à la fois des avantages et des inconvénients. L'analyse microéconomique de la fiscalité optimale nous a ainsi habitués à rechercher le meilleur compromis entre arbitrer entre justice et efficacité. Mais elle met l'accent sur l'offre de travail et ne peut donc traiter que de chômage volontaire. Une approche macroéconomique est nécessaire pour étudier les liens entre chômage, redistribution et fiscalité. Elle doit aussi conserver un aspect d'équilibre général pour analyser l'incidence des interventions, dans toutes leurs composantes, et pour permettre de les évaluer en termes de bien-être et ainsi les comparer de manière systématique. La difficulté est ici que nous ne disposons pas de modèles macroéconomiques à la fois suffisamment riches et fondés microéconomiquement. Nous nous contenterons donc d'introduire quelques pistes de réflexion en nous appuyant sur des éléments de modélisation très partiels. Ils nous permettront de mettre l'accent sur des mécanismes simples mais importants, et d'un point de vue méthodologique, nous aideront à comprendre les éléments qui doivent être intégrés dans un modèle général.

Salaire minimum et subventions à l'emploi

Nous prenons comme point de départ une maquette simple souvent étudiée, notamment par Salanié(1999), Bureau(1999), où le marché des travailleurs qualifiés s'équilibre tandis qu'un salaire minimum crée du chômage sur le marché du travail non-qualifié.

$$Y = F(N_1, N_2)$$

$$w_1 = (1 + t_1)w_1^a, \quad w_2 = (1 + t_2)w_2^a$$

$$w_1 = F_1(N_1, N_2), \quad w_2 = F_2(N_1, N_2)$$

$$t_1 w_1^n N_1 + t_2 w_2^n N_2 = G + S_u, \quad S_u = w_u [M_1 - N_1]$$

La production s'effectue à rendements constants, en utilisant du travail non-qualifié en quantité N_1 et du travail qualifié en quantité N_2 . On n'introduit pas le capital. Les salaires bruts w_1, w_2 et nets w_1^n, w_2^n sont reliés par des taux de prélèvement t_1 et t_2 . Les demandes de travail sont concurrentielles, et définies implicitement par l'égalité des productivités marginales et des salaires bruts. La dernière équation représente la contrainte budgétaire de l'Etat et indique que les prélèvements sur les salaires financent un montant exogène G de dépenses publiques G ainsi que les allocations-chômage S_u .

Le salaire net des non-qualifiés w_1^n est fixé, au niveau du salaire minimum légal, tandis que le marché du travail qualifié est en équilibre. L'offre de travail non-qualifié est M_1 et chaque chômeur reçoit une allocation-chômage w_u , considérée a priori comme exogène.

On peut utiliser ce modèle pour étudier les effets d'une subvention à l'emploi des non-qualifiés, financée par un prélèvement sur les qualifiés.

L'égalité emplois-ressources prend la forme suivante :

$$w_1^n N_1 + w_2^n N_2 + G + S_u = F(N_1, N_2)$$

Appelons α_1 et $\alpha_2 = 1 - \alpha_1$ les élasticités de la production par rapport aux facteurs, c'est-à-dire les parts brutes des rémunérations des facteurs. Les parts des salaires nets dans le revenu net du secteur privé sont alors $\alpha_1/(1 + t_1)$ et $\alpha_2/(1 + t_2)$. La différentiation de la relation précédente donne

$$\frac{\alpha_1}{1 + t_1} \left(\frac{dw_1^n}{w_1^n} + \frac{dt_1}{1 + t_1} \right) + \frac{\alpha_2}{1 + t_2} \left(\frac{dw_2^n}{w_2^n} + \frac{dt_2}{1 + t_2} \right) + \frac{dG + dS_u}{Y} = \alpha_1 \frac{dN_1}{N_1} + \alpha_2 \frac{dN_2}{N_2}$$

ou encore

$$\frac{\alpha_1}{1 + t_1} \frac{dw_1^n}{w_1^n} + \frac{\alpha_2}{1 + t_2} \frac{dw_2^n}{w_2^n} + \frac{dG + dS_u}{Y} = \frac{\alpha_1 t_1}{1 + t_1} \frac{dN_1}{N_1} + \frac{\alpha_2 t_2}{1 + t_2} \frac{dN_2}{N_2}$$

Cette relation simple décrit la répartition des gains tirés de la production entre les deux sortes de travailleurs, l'Etat et les chômeurs.

Elle nous montre notamment qu'une baisse des charges pesant sur les travailleurs non-qualifiés s'accompagne *toujours* d'une augmentation du salaire net des qualifiés. Le salaire net w_1^n , l'emploi qualifié N_2 et les dépenses publiques G sont en effet constants par hypothèse. La baisse de t_1 implique une hausse de l'emploi N_1 et une diminution des allocations-chômage S_u . Le salaire net w_2^n augmente donc. Ce résultat est indépendant de toute hypothèse sur la fonction de production et sur les élasticités des demandes de travail. Il traduit simplement la répercussion macroéconomique des gains d'efficacité liés à la baisse du chômage.

Précisons maintenant les effets de t_1 . L'emploi non-qualifié dépend de son coût. Il est bien connu que l'élasticité de la demande de travail est égale à $\sigma/(1 - \alpha_1)$, où σ désigne l'élasticité de substitution entre les deux sortes de travail. Si l'on ne fait pas intervenir les autres variables exogènes, on a donc

$$\frac{dN_1}{N_1} = -\frac{\sigma}{1 - \alpha_1} \frac{dt_1}{1 + t_1}$$

A w_u donné, on en déduit la variation du montant total des allocations-chômage :

$$\frac{dS_u}{Y} = \frac{w_u}{w_1} \alpha_1 \frac{\sigma}{1 - \alpha_1} \frac{dt_1}{1 + t_1}$$

Les salaires bruts sont reliés par la frontière des prix des facteurs, qui s'exprime en termes différenciés de la manière suivante :

$$\alpha_1 \frac{dw_1}{w_1} + \alpha_2 \frac{dw_2}{w_2} = 0$$

Cette relation nous donne la variation du salaire brut des qualifiés. En la rapprochant de celle, précédemment obtenue, de leur salaire net on obtient l'évolution du taux de prélèvement sur le travail qualifié :

$$\frac{\alpha_2}{1+t_2} \frac{dt_2}{1+t_2} = - \left[\frac{1}{1+t_2} - \frac{t_1}{1+t_1} \frac{\sigma}{1-\alpha_1} \right] \alpha_1 \frac{dt_1}{1+t_1} + \frac{dG + dS_u}{Y}$$

Si l'élasticité de substitution σ est suffisamment forte, le terme entre crochets est négatif. La demande de travail est très élastique et les subventions à l'emploi se financent elles-mêmes, selon un effet Laffer. La baisse des allocations-chômage S_u constitue en outre un élément positif. Il est donc possible que le taux de prélèvement sur les qualifiés baisse. Mais même s'il augmente, notre analyse précédente nous a montré que cette augmentation était insuffisante pour annuler les effets positifs de la hausse du salaire brut des qualifiés.

Cet argument fort en faveur des subventions à l'emploi se heurte pourtant aux intuitions souvent mises en avant par les adversaires de ce type de politique. Une argumentation fréquente avance que les mesures d'allègement de charges en faveur des bas salaires aboutissent à de très faibles créations d'emploi car elles ont surtout, pour l'entreprise, des effets d'aubaine. L'Etat serait amené à subventionner des emplois qui auraient de toutes les façons été créés, ou encore les créations d'emplois ciblés pour entrer dans le dispositif d'aide se substituent à d'autres types d'emploi, sans création nette.

Le premier argument est exact mais non déterminant. Il est très difficile de pratiquer des subventions discriminantes qui ne toucheraient que les emplois nouveaux de l'entreprise. La politique de subvention transfère donc inévitablement aux entreprises un surplus important qui en alourdit le coût. Mais cette contrainte, qui s'identifie à la nécessité de raisonner dans une approche de second rang, est bien entendu prise en compte dans les modèles du type ci-dessus, qui concluent néanmoins au caractère utile des subventions.

Qu'en est-il alors de l'argument de substitution entre catégories voisines de travailleurs ? La simple extension du modèle à trois facteurs va nous permettre de le mettre en perspective.

Considérons une fonction de production à rendements constants à trois facteurs

$$Y = F(N_1, N_2, N_3)$$

et supposons de nouveau que le salaire w_1 est fixé tandis que les salaires w_2 et w_3 s'ajustent pour absorber des offres N_2 et N_3 données. Nous n'explicitons pas les prélèvements et nous contentons ici de raisonner sur les coûts globaux du travail.

Il est possible de caractériser les variations de N_1 , w_2 et w_3 selon les élasticité de substitution entre les trois facteurs. Plutôt que de nous restreindre à des fonctions de productions emboîtées, comme on le fait fréquemment, nous préférons utiliser des formules générales, mais n'ayant qu'une validité locale. Des calculs simples montrent que les variations des productivités marginales peuvent s'écrire de la manière suivante :

$$\frac{dF_i}{F_i} = \eta_{i1} \alpha_1 \frac{dN_1}{N_1} + \eta_{i2} \alpha_2 \frac{dN_2}{N_2} + \eta_{i3} \alpha_3 \frac{dN_3}{N_3}$$

avec par exemple

$$\eta_{11} = \left(1 - \frac{1}{\alpha_1}\right) \frac{\alpha_1 + \alpha_2}{\sigma_{12}} + \left(1 - \frac{1}{\alpha_1}\right) \frac{\alpha_1 + \alpha_3}{\sigma_{13}} + \frac{\alpha_2 + \alpha_3}{\sigma_{23}}$$

$$\eta_{12} = \left(1 + \frac{\alpha_3}{2\alpha_1\alpha_2}\right) \frac{\alpha_1 + \alpha_2}{\sigma_{12}} + \left(1 - \frac{1}{2\alpha_1}\right) \frac{\alpha_1 + \alpha_3}{\sigma_{13}} + \left(1 - \frac{1}{2\alpha_2}\right) \frac{\alpha_2 + \alpha_3}{\sigma_{23}}$$

α_1 , α_2 et α_3 représentent les parts des facteurs tandis que σ_{12} , σ_{13} et σ_{23} sont les élasticité

de substitution directes (c'est-à-dire obtenues en ne faisant varier que les deux facteurs considérés, à production donnée). On en déduit, pour notre problème,

$$\frac{dN_1}{N_1} = \frac{1}{\eta_{11}\alpha_1} \frac{dw_1}{w_1}, \quad \frac{dw_2}{w_2} = \frac{\eta_{21}}{\eta_{11}} \frac{dw_1}{w_1}, \quad \frac{dw_3}{w_3} = \frac{\eta_{31}}{\eta_{11}} \frac{dw_1}{w_1}$$

On peut alors étudier, par exemple, l'influence de l'élasticité de substitution entre les facteurs 1 et 2. Supposons

$$\alpha_1 = \alpha_2 = \alpha_3 = 1/3, \quad \sigma_{13} = \sigma_{23} = 1$$

Pour une baisse de un point de w_1 , on obtient les résultats suivants (en points de variation)

σ_{12}	dN_1/N_1	dw_2/w_2	dw_3/w_3
0	0	1.25	-0.25
0.5	0.9	0.8	0.2
1	1.5	0.5	0.5
3	2.7	-0.1	1.1
∞	4.5	-1	2

Les résultats n'ont rien de surprenant. Plus les facteurs un et deux deviennent substituables, plus la demande de travail de type un devient élastique à son prix, et donc augmente, et plus ce facteur tend à se substituer au facteur deux. A offre donnée, la baisse de la demande pour le facteur deux se traduit par une baisse de sa rémunération. Dans le cas extrême où les facteurs un et deux sont parfaitement substituables, la baisse de w_2 est identique à celle de w_1 . Enfin la rémunération du facteur trois évolue en sens inverse de celle du facteur deux puisque la moyenne des salaires deux et trois doit augmenter du montant de la baisse du facteur un.

La conclusion est donc claire. L'évaluation des effets de subventions à l'emploi nécessite de tenir compte du caractère hétérogène de la main d'oeuvre et des effets redistributifs importants qu'elles auront. Il n'y a aucune raison pour que les gains globaux en efficacité soient uniformément répartis.

Négociations salariales, allocations-chômage et fiscalité

Les analyses de fiscalité optimale ont bien mis en évidence le caractère négatif qu'une redistribution mal conçue peut exercer sur l'offre de travail. Une trop faible différence entre les revenus d'un chômeurs et ceux d'un actif n'encourage évidemment pas le retour à l'emploi. Cet argument est développé a priori dans une approche où le marché du travail, et où les offreurs trouvent instantanément un emploi. Mais on sent bien qu'il doit conserver une bonne part de sa validité dans un cadre plus réaliste et plus complexe. Il n'est pas sain d'écraser la hiérarchie des revenus entre les chômeurs et les salariés du bas de l'échelle. L'admettre reviendrait à mettre en place un système d'incitations désastreux, qu'il s'agisse d'effort au travail, comme dans les théories du salaire d'efficience, d'effort de recherche d'un emploi ou encore d'incitation à se former et à accroître son employabilité.

La prise en compte des négociations salariales va dans le même sens. Le modèle habituel suppose que les travailleurs, représentés par exemple par un syndicat, négocient les salaires en arbitrant entre niveau des salaires et risque de devenir chômeur. La négociation conduit alors à fixer un salaire déterminé par application d'un taux de marge au niveau des allocations-chômage. Elever celles-ci amène le syndicat à souhaiter remonter le long de la courbe de demande de travail, en obtenant des salaires plus élevés mais en acceptant plus de chômage. On retrouve ainsi, à un niveau collectif et non plus individuel, une influence négative des allocations sur

l'offre de travail. Leur augmentation incite les travailleurs à se montrer plus exigeants dans les négociations salariales, ce qui aboutit à une diminution du niveau d'emploi soutenable.

Utiliser un modèle de négociation est aussi un moyen de se référer aux niveaux de bien-être des agents, tout en intégrant le risque de chômage, et d'éviter l'hypothèse d'exogénéité du salaire minimum. Ce modèle ne prend certainement pas en compte tous les aspects importants liés à notre sujet. Mais il constitue un cadre simple et cohérent qui fait naître quelques questions intéressantes.

Nous considérons donc le modèle de négociation le plus simple, c'est-à-dire un modèle statique à salaire de réserve exogène. Une seule sorte de travail est explicitée, le second facteur pouvant être le capital ou du travail qualifié, en quantité donnée sur un marché supposé en équilibre.

L'objectif syndical est de maximiser l'utilité moyenne atteinte par ses membres :

$$N^d(w)U(w^n) + [M - N^d(w)]U(r + w_u)$$

w et w^n représentent de nouveau les salaires brut et net, w_u est l'allocation-chômage, r le salaire de réserve hors allocation et $N^d(w)$ la demande de travail. La fonction d'utilité U traduit l'attitude du syndicat dans l'arbitrage entre salaire et emploi. Nous retenons une fonction d'utilité isoélastique $U(w) = w^{1-\rho}/(1-\rho)$. Le paramètre ρ représente alors le degré d'aversion pour le risque des travailleurs, ou encore le degré de concernement collectif pour les plus mal lotis. Il mesure en fait le degré de préférence pour l'emploi.

La négociation se situe dans le cadre du droit à gérer : le salaire est fixé par le syndicat, en sachant que les entreprises seront libres ultérieurement de choisir le niveau d'emploi. Nous supposons que tout le pouvoir de négociation appartient au syndicat, ce qui ne modifie guère l'analyse et permet de mieux interpréter les niveaux de bien-être atteints. Enfin; la négociation s'effectue en prenant comme donnée les paramètres fiscaux.

Ceux-ci sont liés par la contrainte budgétaire de l'Etat qui prend la forme simplifiée

$$\theta N = G + w_u[M - N]$$

où

$$\theta = tw^n = w - w^n$$

désigne le montant de la taxe prélevée sur les travailleurs, pour un taux de prélèvement t donné. Nous n'explicitons pas les impôts prélevés sur le deuxième facteur et nous examinons la possibilité de financer les allocations-chômage par un prélèvement sur les salaires.

Nous retenons une fonction de production de Cobb-Douglas, où α représente l'élasticité de la production par rapport à l'emploi, ou encore la part des salaires.

Le salaire choisi par le syndicat est déterminé implicitement en égalisant la perte marginale liée aux diminutions d'emploi au gain marginal d'une augmentation de salaire :

$$\frac{1}{1-\alpha} = (1-\rho) \frac{U(w^n)}{U(w^n) - U(r + w_u)}$$

Il en résulte, sous nos hypothèses, que le salaire net est déterminé par application d'un taux de marge constant au niveau de revenu des chômeurs footnote :

$$w^n = m(r + w_u), \quad m = [\alpha + \rho(1-\alpha)]^{1/(1-\rho)}$$

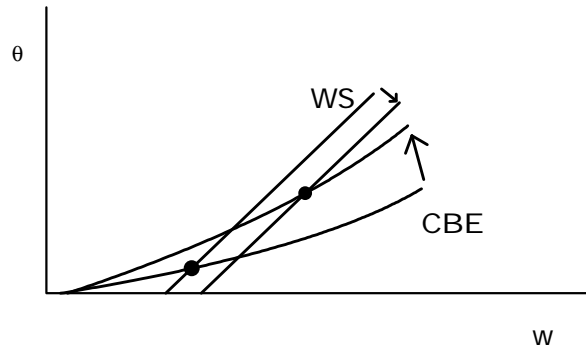
En définitive le modèle se ramène aux deux relations suivantes

$$w = m(r + w_u) + \theta$$

WS

$$\theta = \frac{G + w_u M}{N^d(w)} - w_u \quad \text{CBE}$$

qui déterminent les niveaux de w et de θ en fonction de w_u .



La première relation est la relation de fixation du salaire. Celui-ci croît avec le niveau de l'allocation w_u ou de la taxe θ . La seconde relation est l'équilibre budgétaire.

Le schéma suivant représente la détermination de l'équilibre et les effets d'une hausse de l'allocation-chômage. Celle-ci déplace la courbe WS vers la droite, puisque la hausse des allocations rend les travailleurs plus exigeants, et la courbe CBE vers le haut, puisqu'une hausse des prélèvements est rendue nécessaire. La hausse des allocations-chômage conduit donc à une hausse des prélèvements et du salaire brut, ainsi qu'à une hausse du chômage. Cette hausse est assez forte puisque les deux mouvements se renforcent visiblement, plus de prélèvements entraînant plus de salaire, donc plus de chômage, ce qui rend nécessaire une nouvelle augmentation des prélèvements.

Le schéma montre aussi qu'il y a un maximum au niveau soutenable d'allocations. L'équilibre disparaît en effet pour un niveau trop élevé de w_u .

Il reste enfin à se demander quel est le niveau, réalisable, d'allocations préféré par le syndicat. Des simulations montrent qu'il est plausible que le niveau préféré soit nul footnote .

Cette analyse nous amène donc à souligner les inconvénients macroéconomiques d'une indemnisation du chômage trop favorable. Comme l'a montré la section précédente, des mesures favorisant l'emploi sont a priori préférables. Mais cette conclusion trop simple indique une perspective souhaitable plus qu'elle ne fournit une ligne de conduite précise. Il convient là aussi de tenir compte de l'hétérogénéité des situations des chômeurs. La théorie des insiders/ outsiders nous suggère que ceux qui ont peu de perspectives de retour à l'emploi sont aussi ceux dont la rémunération n'influence guère les négociations salariales. Les indemniser décemment est donc à la fois éminemment souhaitable et possible. Plus de prudence en matière d'indemnisation, et des mesures positives d'aide à l'insertion, sont nécessaires en revanche pour ceux qui doivent garder comme perspective principale une entrée sur le marché du travail.

Négociations salariales et allocation universelle

Nous nous proposons maintenant, en suivant une ligne d'analyse inaugurée par Van Der Linden (1999), d'examiner si la mise en place d'un système d'allocation universelle peut avoir des effets bénéfiques sur l'issue des négociations salariales. Le versement aux travailleurs d'une allocation universelle, même compensée par des impôts supplémentaires, accroît en effet la

progressivité de l'impôt et diminue les incitations à demander des hausses de salaires.

Avant d'étudier ainsi les possibilités d'influence de la fiscalité, il est bon de commencer par nous demander ce qui constituerait dans l'absolu, la meilleure des situations possibles pour le syndicat. En d'autres termes, examinons quel serait son first best, avant d'analyser le domaine des possibles dans le cadre du second best.

Si le syndicat pouvait choisir w_u , w et $w^n = w - \theta$ il résoudrait

$$\max_{w_u, w, \theta} N^d(w)U(w - \theta) + [M - N^d(w)]U(r + w_u)$$

$$N^d(w)\theta - w_u[M - N^d(w)] - G \geq 0$$

$$N^d(w) \leq M$$

Résolvons dans un premier temps ce problème pour w donné. La solution est l'assurance totale, soit

$$w - \theta = r + w_u$$

soit, d'après la contrainte de budget,

$$w - \theta = r + w_u = r + \frac{N^d(w)}{M}(w - r) - \frac{G}{M}$$

L'utilité atteinte est

$$MU\left(r + \frac{N(w)}{M}(w - r) - \frac{G}{M}\right)$$

Il convient, dans un deuxième temps, de maximiser cette expression par rapport à au salaire w sous la contrainte qu'il soit supérieur au niveau w^* permettant d'atteindre le plein-emploi. .

Le cas le plus plausible est celui où $\frac{N(w)}{M}(w - r)$ est décroissant et atteint donc un maximum pour $w = w^*$. Le first best syndical est alors d'atteindre le plein-emploi et ainsi l'utilité

$$MU(w^* - G/M)$$

Ce cas se produit si l'élasticité de la demande de travail est assez grande. Dans le second cas, le syndicat a intérêt à ce que le chômage persiste, mais l'assure complètement.

Examinons maintenant les effets de l'introduction d'une allocation universelle.

Le salaire net est

$$w^n = A + \frac{w}{1+t}$$

Prenant comme données t , A et w_u , le syndicat maximise son utilité sous la contrainte de budget

$$G = wN\frac{t}{1+t} - NA - w_u(M - N)$$

ce qui donne la condition suivante

$$\frac{1}{1-\alpha} = (1-\rho)\varepsilon \frac{U(w^n)}{U(w^n) - U(r + w_u)}, \quad \varepsilon = \frac{w}{A(1+t) + w}$$

Le gain marginal des augmentations de salaires est maintenant modulé par l'intervention du terme ε , élasticité du salaire net au salaire brut. Diminuer cette élasticité revient à augmenter la progressivité de l'impôt et c'est précisément ce que fait une augmentation de l'allocation universelle A . Elle contribue donc à diminuer les exigences salariales.

Ces deux équations permettent de déterminer w et t en fonction de A et w_u .

Plaçons-nous dans le cas où le first best correspond au plein emploi. Prenons un niveau donné, faible de w_u . En augmentant A , et corrélativement t , de manière à satisfaire la contrainte budgétaire de l'Etat, on peut atteindre le niveau w^* qui assure le plein emploi. La contrainte budgétaire de l'Etat, pour $N = M$, implique

$$w^n = A + \frac{w}{1+t} = -\frac{G}{M} + w^* \frac{t}{1+t} + \frac{w^*}{1+t} = -\frac{G}{M} + w^*$$

On atteint ainsi le first best du syndicat. Comme le chômage a disparu, le niveau arbitraire de w_u n'a pas d'importance. On peut aussi bien le choisir nul. Un niveau positif conduit à des niveaux plus élevés de A et t sans changement des variables importantes que sont les salaires brut et net.

En définitive l'introduction de l'allocation universelle, compensée par une augmentation du taux d'imposition, peut éventuellement conduire à une diminution du salaire net des travailleurs. Mais la diminution du chômage qu'elle permet rend la nouvelle situation préférable par tous, le syndicat y compris.

La portée de ce résultat théorique n'est pas totalement claire. Notons en premier lieu que l'introduction de l'allocation universelle se révèle bénéfique par rapport à un système à taux d'imposition proportionnelle, mais que son apport par rapport au système existant, déjà caractérisé par une progressivité de l'impôt, est moins net. En second lieu, la disparition complète du chômage, pour des niveaux en fait assez faibles d'allocation universelle, montre bien que le modèle n'incorpore pas des motifs suffisant à l'existence du chômage. Le caractère non-concurrentiel du fonctionnement d'un marché du travail est une évidence. Mais il ne conduit pas nécessairement à un sous-emploi systématique et la manipulation du système fiscal peut alors aider à amener l'économie au plein-emploi. Des modèles plus riches doivent alors être considérés, incorporant d'autres motifs de chômage comme par exemple un mécanisme d'appariement (Cf Algan(1999), Chéron(1999) et Lehmann(1999)).

Un autre aspect fait également défaut à toute notre analyse. Il s'agit du chômage de nature keynésienne, lié à une insuffisance de la demande effective mais aussi, comme nous l'a appris l'analyse macroéconomique, à la présence de rigidité nominales.. La difficulté est ici d'intégrer de manière cohérente ce chômage à un modèle permettant d'évaluer les gains et pertes de bien-être des agents.

Bibliographie

Algan Y. (1999) Allocation universelle, chômage et bien-être dans un modèle de négociations collectives, mimeo, EUREQua

Bourguignon F. et Bureau D. (1999) *L'architecture des prélèvements en France : état des lieux et voies de réforme*, Rapport pour le Conseil d'Analyse économique, La Documentation Française.

Chéron A. (1999), Allocation universelle, chômage et bien-être dans un modèle d'appariement, mimeo, EUREQua.

CSERC (1997) Minima sociaux, entre protection et insertion, Rapport du CSERC, La Documentation Française.

CSERC (1999) Le SMIC, salaire minimum de croissance, Rapport du CSERC, La Documentation Française.

Dolado J.J., F. Felgueroso et J.F. Jimeno (2000) The Role of the Minimum Wage in the Welfare State : an Appraisal, CEPR discussion paper.

Laffargue, J-P (1996) Fiscalité, charges sociales, qualifications et emploi. Etude à l'aide du modèle d'équilibre général de l'économie française : Julien. *Economie et Prévision*, 125.

Laroque G et Salanié B. (1999) Breaking Down Female Non-Employment in France, mimeo INSEE.

Laurent T. et Y. L'Horty (2000) Soutien aux bas revenus, réforme du Rmi et incitations à

l'emploi : une mise en perspective, mimeo CSERC.

Lehmann, Etienne (1999) Replacing Unemployment Benefits by Basic Income : A Numerical Evaluation in a Matching Wage bargaining Model with Heterogenous Skills, mimeo EUREQua.

L'Horty Y. (2000) Vertus et limites des allègements de charges sur les bas salaires, Documents de travail du CSERC.

Salanié B. (1999) Une maquette analytique de long terme du marché du travail, Documents de travail de la Direction des Etudes et Synthèses Economiques, INSEE.

Van der Linden B. (1999) Is Basic Income a Cure for Unemployment in Unionized Economies ? A General Equilibrium Analysis, IRES, Université Catholique de Louvain.